
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 février 2019

Financement de l'installation des jeunes pharmaciens, la CAVP crée un fonds dédié :



Afin d'apporter une aide à l'installation des jeunes pharmaciens, biologistes et officinaux, la CAVP crée un fonds dédié : InterPharmaciens. Ce fonds viendra compléter, sous la forme d'un financement subordonné (afin que celui-ci soit considéré par le banquier principal comme un apport), le plan de financement des jeunes pharmaciens ne pouvant réunir seuls la totalité du montant de l'apport nécessaire à l'acquisition de leur outil de travail.

La CAVP a souhaité apporter une réponse à la problématique professionnelle de l'installation des jeunes pharmaciens en mobilisant la capacité d'investissement à long terme de son régime par capitalisation, orientée vers le financement de l'économie réelle, et en utilisant son réseau d'institutions partenaires au sein de la profession dans une démarche de solidarité professionnelle et de confraternité.

Pour gérer ce fonds, la CAVP qui ne peut règlementairement prêter directement aux pharmaciens, a retenu la société ESFIN Gestion, filiale du Crédit coopératif, acteur reconnu du financement de l'économie sociale et solidaire.

Les avantages pour la CAVP de recourir à une société de gestion sont nombreux :

- l'expertise en matière de financement d'entreprises (analyse crédit),
- la capacité à étudier de nombreux dossiers pour constituer un portefeuille diversifié,
- l'indépendance de l'équipe de gestion à l'égard de l'investisseur (prévention des conflits d'intérêt),
- la maîtrise des coûts et une gestion administrative et comptable simplifiée.

En pratique, les financements réservés aux primo-accédants auront une maturité comprise entre dix et quatorze ans. Le taux applicable aux obligations sera de l'ordre de 2 %. Le montant maximal des financements est fixé à 500 000 euros par dossier. Aucun frais ne sera facturé aux emprunteurs, aucune garantie ne leur sera demandée.

InterPharmaciens financera des sociétés ayant le statut juridique de personne morale : SELAS, SELARL, SARL ou SPFPL.

Dans un premier temps, le fonds totalisera 20 millions d'euros d'encours, ce qui permettra :

- d'aider les jeunes pharmaciens à s'installer,
- d'assurer le renouvellement des générations,
- de contribuer au maintien du maillage territorial des laboratoires de biologie médicale et des officines, et, donc, au service rendu à la population.

« Grâce à ses fonds mobilisables sur le long terme, le régime de retraite par capitalisation des pharmaciens qui soutient le développement des PME-ETI contribue désormais au financement de l'installation des jeunes pharmaciens. Cet élément de solidarité intergénérationnelle, qui est essentiel pour les administrateurs de la CAVP, se concrétise à travers le lancement de ce fonds dédié », conclut Monique Durand, Présidente de la CAVP.

**Pour tout projet d'installation,
contactez directement ESFIN Gestion qui instruit les dossiers :**
Edmond Donat, chargé d'affaires : 01 55 23 07 07 ou 06 68 77 91 34 - edmond.donat@esfingestion.fr

CAVP : 45, rue de Caumartin - 75441 Paris Cedex 09
Directrice de la communication : Isabelle Roque
Tél. : 01 42 66 80 61 - Fax : 01 42 66 25 50
Courriel : iroque@cavp.fr

Créée en 1948, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) est un organisme de retraite autonome administré par un collège de 29 pharmaciens libéraux, sous le contrôle et la tutelle de l'État.

La CAVP est l'une des dix sections professionnelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) pour le compte de laquelle elle assure la gestion du régime vieillesse de base.

La CAVP gère, de façon autonome, les régimes obligatoires de prévoyance et de retraite complémentaire des pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes : régime invalidité-décès, régime complémentaire par répartition et par capitalisation et régime des prestations complémentaires de vieillesse pour les biologistes médicaux conventionnés.

Tous régimes confondus, la CAVP gère environ 60 000 comptes : près de 32 000 comptes cotisants, 22 000 comptes allocataires de droits directs et 6 000 comptes d'ayants droit.

ÉLÉMENTS D'INFORMATION

24 janvier 2019

La CAVP en quelques mots...

Créée en 1948, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) est l'une des dix sections professionnelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL). Elle est administrée par un collège de 29 pharmaciens libéraux élus pour six ans.

Sous le contrôle et la tutelle de l'État, la CAVP gère, pour le compte de la CNAVPL, le régime de retraite de base et assure, de façon autonome, la gestion des régimes obligatoires de prévoyance et de retraite complémentaire des pharmaciens libéraux : régime invalidité-décès, régime complémentaire par répartition et par capitalisation et régime des prestations complémentaires de vieillesse pour les biologistes médicaux conventionnés.

Tous régimes confondus, la CAVP gère environ 60 000 comptes : près de 33 000 comptes cotisants, 21 000 comptes allocataires de droits directs et 6 000 comptes allocataires d'ayants droit.

Au sein de la CAVP, 56 collaborateurs sont répartis dans différents services : Direction, Services techniques, Service informatique, Service financier, Service immobilier, Agence comptable et Service communication.

La CAVP gère un portefeuille de 8,5 milliards d'euros principalement composé d'actions, d'obligations et d'actifs immobiliers.

Éléments d'information
21 février 2019
ESFIN Gestion en quelques mots

ESFIN Gestion est depuis 35 ans spécialiste du financement en fonds propres des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), accompagnant actuellement 160 entreprises et structures de l'ESS.

Filiale du Groupe Crédit Coopératif, la société gère 195 M€ confiés par de grands institutionnels (Etat, Caisse des Dépôts, BPI, Mutuelles...). Agréée AMF, adhérente de France Invest et signataire de la charte ESG, ESFIN Gestion est un investisseur patient et socialement responsable au cœur de son écosystème.

Bénéficiant du travail préparatoire conduit de façon étroite avec CERP RRM, ESFIN Gestion a été retenu par la CAVP pour gérer, en totale indépendance, le fonds « InterPharmaciens », dédié au financement long terme des pharmaciens officinaux et biologistes souhaitant s'installer et acquérir leur première structure.

Par ses modalités d'intervention, ce dispositif s'inscrit pleinement dans la philosophie d'investissement d'ESFIN gestion, portée par les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire en général et la culture des partenariats à long terme en particulier. Le fonds contribuera au maintien de l'accessibilité des soins sur l'ensemble du territoire, à la préservation d'une dynamique socio-économique positive, et offrira aux jeunes pharmaciens :

- La sécurisation de leur plan de financement en complétant leur apport personnel,
- Le respect de leur indépendance pour favoriser leur pérennité,
- L'assurance d'une pression financière limitée.

Toute l'équipe d'ESFIN Gestion est à disposition des pharmaciens pour évaluer la viabilité et le financement de leur première installation. Pour tout projet, veuillez contacter directement :

Edmond DONAT

Chargé d'affaires

01 55 23 07 07 - 06 68 77 91 34

edmond.donat@esfingestion.fr

Eléments d'information

21 février 2019

La CERP Rhin Rhône Méditerranée en quelques mots

Fondée en 1921, CERP Rhin Rhône Méditerranée (CERP RRM) est un grossiste répartiteur indépendant français, qui achète et stocke les médicaments afin de les revendre aux pharmacies d'officine en l'état, à travers ses 24 établissements.

Le capital de la CERP RRM est détenu par les pharmaciens, ses clients.

CERP RRM soutient pleinement InterPharmaciens

CERP RRM avait conduit depuis mi-2016, avec une banque d'affaires puis avec Esfin Gestion, la préparation du projet d'un tel fonds, dont un pilote avait conclu à la validité. Après en avoir présenté courant 2018 le concept à la CAVP, cette dernière ainsi que Esfin Gestion et CERP RRM sont arrivés à la conclusion qu'un fonds porté par la CAVP, construit sur les principes présentés ce jour, répondait parfaitement aux besoins des pharmaciens. CERP RRM a transmis gracieusement à la CAVP le concept développé.

En effet, de nombreuses opérations de transmission d'officines sont à prévoir dans les 10 prochaines années.

InterPharmaciens va permettre d'apporter une aide aux candidats pour leur première installation, dans une approche responsable et solidaire, qui sont des valeurs défendues par CERP RRM, et ainsi :

- Préserver l'indépendance de l'officine, grâce à la gestion du fonds de manière autonome par ESFIN Gestion, société de gestion agréée par l'AMF, leader dans le financement des structures de l'Economie Sociale et Solidaire
- Assurer le maillage territorial et l'accessibilité aux soins
- Faciliter la transmission inter-générationnelle
- Laisser aux porteurs de projets leur indépendance de chefs d'entreprise
- Sécuriser la pérennité financière des officines reprises

CERP RRM entend soutenir InterPharmaciens grâce à sa connaissance du marché et la proximité qu'elle entretient avec ses clients depuis de nombreuses années.